

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2009

1/ Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets par la Commune de Passy (année 2008)

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets par la Commune de Passy pour l'année 2008.

2/ Rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau et de l'assainissement (année 2008)

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2008.

3/ Aménagement du règlement intérieur de la restauration scolaire

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur Restauration Scolaire de la Commune de Passy, avec effet au 2 septembre 2009.

4/ Création de poste

Approbation de la création d'un emploi de « gardien de salle polyvalente », ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques, à compter du 1^{er} juillet 2009.

5/ Adéquation emplois / cadres d'emplois

Le conseil municipal approuve, à compter du 1^{er} juillet 2009

La suppression de deux postes « *d'agent de maîtrise* » créés par délibérations n° 25 du 29/09/1999, n° 4 du 25/09/2003

La suppression de deux postes « *d'agent de maîtrise principal* » créés par délibérations n° 13 du 24/02/1999, n° 5 du 31/03/2005

La suppression d'un poste « *d'attaché principal 2^{èm} classe* » créé par délibération n° 2 du 01/04/2004

et

La création d'un emploi d' « *ouvrier d'entretien des bâtiments* » ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques,

La création d'un emploi « *de chef d'équipe de travaux en régie* » ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise et aux grades d'adjoints techniques principaux 2^{èm} et 1^{ère} classe

La création d'un emploi « *de responsable des équipements sportifs* » ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

La création d'un emploi « *de surveillant de travaux d'eau et d'assainissement* » ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise et au cadre d'emplois des contrôleurs

La création d'un emploi « *de coordonnateur enfance jeunesse/ adjoint de direction* » ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux

6/ Vente d'un délaissé aux époux Dordini

Délibération retirée de l'ordre du jour.

7/ Vente d'un terrain dans le lotissement des Cardinolins

Délibération retirée lors de la séance du conseil municipal.

8/ Cessions gratuite à la Commune - lotissement le Villaret

Le conseil municipal approuve la cession gratuite des parcelles J 2870 de 93 m² et J 2872 de 21 m², soit un total de 114 m², situées rue des Grands Bois.

9/ Retrait d'une délibération (vente d'un lot à vocation commerciale)

Par délibération n° 16 du 28 février 2008, le conseil municipal avait approuvé la vente d'un terrain de 2018 m² rue des Prés Moulins.

Les deux acquéreurs se désistant de leur projet en copropriété, le conseil municipal approuve l'annulation de la délibération pré-citée.

10/ SPANC / mise en place de frais de déplacement

Approbation de l'instauration de frais de déplacement d'un montant de 20 €H.T., lorsqu'un agent du Service Public d'Assainissement Non Collectif se déplace sans pouvoir rencontrer les personnes convoquées et donc effectuer le contrôle des installations.

11/ Travaux de mise en conformité des captages d'eau potable

Dans le cadre de la protection des sources d'eau potable, la commune souhaite engager les travaux de mise en conformité des captages.

Une convention de conduite d'opération a été signée avec la SED (Société d'Équipement du Département de la Haute-Savoie) pour les travaux de protection des captages d'eau potable.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière auprès de l'agence de l'Eau Rhone-Méditerranée-Corse.

Le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et sollicite l'aide de l'organisme proposé.

12/ Construction du siege USMB Football - avenant n° 1 / lot 04 menuiseries aluminium

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise ISO MIR fixant le nouveau montant du marché à 30 171,00 €HT au lieu de 29 874,60 €HT.

13/ Changement de revêtement de sol sportif au Gymnase des Fiz - avenant n° 1

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise ENVIROSPORT fixant le nouveau montant du marché à 70 286,48 €HT au lieu de 66 243,28 €HT.

14/ Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales chemin de Plaine Péziere - approbation de l'avenant n° 1

Le bureau d'études INFRAROUTE est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales Chemin Plaine Pezière (décision du 19 décembre 2008)

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les événements et décisions survenus depuis le démarrage de l'étude :

- Extension du réseau d'assainissement aux terrains urbanisables à proximité du programme initial (coût estimé à 30 000 €HT)
- Réfection sur toute la largeur de la chaussée et non pas une simple remise en état après travaux de la chaussée compte tenu du mauvais état de celle-ci (30 000 €HT)
- Réserve pour l'éclairage public futur (mise en place de janolènes) (3 800 €HT)

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec le bureau d'études fixant le nouveau montant du marché à 10 476,60 €HT au lieu de 6 480,00 €HT

15/ Marché de fourniture et de service : fabrication de repas à la cuisine centrale du Passy Flore : approbation du marché public

Le marché à bon de commande pour la fabrication de repas à la cuisine du PASSYFLORE du CCAS arrive à terme le 30 juin 2009.

Afin d'assurer la continuité du service public de restauration sur la Commune de Passy, un groupement de commandes entre la Commune, le CCAS, l'ADMR, et le FJEP s'est constitué avec pour mandataire la Commune de Passy chargé de la procédure de mise en concurrence et de signer le marché au nom du groupement. Le marché est à bon de commande:

- pour une durée de 12 mois renouvelable de façon expresse 3 fois,
- avec un minimum de 66 000 repas et un maximum de 191 000 repas pour 12 mois,
- soit un minimum de 264 000 repas et un maximum de 764 000 pour 48 mois.

Après analyse des offres et la pondération des critères (prix : 40 % - Valeur technique 60 %), le marché est déclaré fructueux en l'attribuant à la société SODEXO qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché.

16/ Construction d'un espace animation - avenant n° 3 / lot 10-2 revêtements

Un 3^{ème} avenant s'avère nécessaire pour prendre en compte les éléments suivants :

- la pose d'un revêtement sol souple au rez-de-chaussée du Foyer des jeunes qui initialement a été prévu en dalle béton surfacée. L'entretien d'un sol souple est plus facile et garantit des qualités d'hygiène plus importantes. En outre, la pose d'un revêtement sol souple constitue une amélioration du projet en matière de performance acoustiques

Cet avenant génère une plus-value d'un montant de 5 096,23 €HT, soit une augmentation du marché initial suite aux avenants successifs cités ci-dessus de 52,4 %.

Le nouveau montant du marché est de 30 631,23 €HT au lieu de 20 100 €HT.

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 3 passé avec l'entreprise Comptoirs de Revêtement CELMA, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avenant.

17/ Construction d'un espace animation : marché public de travaux du lot 6-02 faux plafond / approbation de l'avenant n° 1

En cours d'exécution du marché, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires :

- Ajout d'une cornière laquée pour traiter le chant inférieur des joues des gaines soufflage et de reprise pour un montant de 1 092 €HT
- La fourniture et pose de faux-plafond dans les deux sas de la salle d'animation pour un montant de 216 €HT
- La fourniture et pose de faux-plafond dans la partie arrière du vestiaire du hall comprenant la joue en BA13 pour cacher les chemins de câble et réseaux divers pour un montant de 366 €HT
- Réalisation d'habillage en panneau mélaminé des parties des aérothermes de la laverie et de la cuisson situées sous le faux-plafond pour un montant de 960 €HT.

Cet avenant génère une plus-value d'un montant de 2 634,00 €HT, soit une augmentation du marché initial de 4,03 %.

Le nouveau montant du marché est de 67 993,28 €HT au lieu de 65 359,28 €HT.

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise SUPER POSE, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avenant.

18/ Construction d'un espace animation : marché public de travaux du lot 5 menuiseries intérieures / approbation de l'avenant n° 2

Un 2^{ème} avenant s'avère nécessaire pour prendre en compte les éléments suivants :

- la fabrication et pose du meuble bar suivant les indications de l'architecte et de l'entreprise CUNY pour un montant de 4 219,92 €HT
- la fabrication et pose d'un meuble vestiaire suivant les indications de l'architecte pour 4 812,92 €HT

Cet avenant génère une plus-value d'un montant de 9 032,84 €HT, soit une augmentation du marché initial suite aux avenants successifs de 11,94 %.

Le nouveau montant du marché est de 120 304,35 €HT au lieu de 107 473,79 €HT.

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 2 passé avec l'entreprise BERRUEX, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avenant.

19/ Construction d'un espace animation : marché public de travaux du lot 10-1 peinture / approbation de l'avenant n° 1

En cours d'exécution du marché, des modifications du marché initial s'avèrent nécessaires :

- Suppression de la peinture du mur mobile soit - 5 381,25 €HT
- Suppression des plans de sécurité soit - 2 981,00 €HT
- Peinture des portes d'ascenseur pour un montant de 360 €HT
- Peinture divers pour un montant de 7 667,50 €HT
 - o Peinture de la grande porte métallique + 510,00 €HT
 - o Peinture sur faux-plafonds démontable dans vestiaire accueil + 845,00 €HT
 - o Enduit complément sur murs foyer + 2 470,00 €HT
 - o Peinture noire en périphérie salle d'animation partie haute sous-plafond + 2 227,50 €HT
 - o Doublages des allèges logements y compris peintures +1 255,00 €HT

Cet avenant génère une plus-value d'un montant de 786,25 €HT, soit une augmentation du marché initial de 1,04 %.

Le nouveau montant du marché est de 75 786,25 €HT au lieu de 75 000 €HT.

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise ATEX et autorise Monsieur le Maire à le signer.

20/ Construction d'un espace animation : marché public de travaux du lot 15-1 serrurerie-machinerie (scénographie) / approbation de l'avenant n° 1

En cours d'exécution du marché, des modifications du marché initial s'avèrent nécessaires :

- Simplification apportées aux structures scéniques soit - 9 799,00 €HT
 - o Réduction du nombre de stop-chutes à 6 au lieu de 9 : - 2760 €HT
 - o Suppression de 6 Fly-case : - 2 388 €HT
 - o Suppression de la nacelle motorisée du vidéoprojecteur - 4 651 €HT
- Fourniture et pose d'un vidéo projecteur + optique professionnelle + 6 249,99 €HT
- Fourniture d'un lot de départ de projecteurs de scène + câblage mobile + 3 549,01 €HT

Cet avenant ne génère aucune plus-value.

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise ATES, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avenant.

21/ Construction d'un espace animation / approbation de l'avenant n° 2 au marché public de travaux du lot 16 cuisine

En cours d'exécution du marché, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires :

- avenant 1 : 1 100 €HT pour la mise en place d'un groupe froid capoté sur la terrasse technique

Un 2^{ème} avenant s'avère nécessaire pour prendre en compte les éléments suivants :

- équipement en matériels électroménagers et plomberies du bar de la salle d'animation pour un montant de 10 478,00 € HT (2 comptoirs de bar réfrigéré – appareil de réfrigération des fûts de bière, lave-verre, machine à glaçons, plonge, mitigeur avec douchette, une armoire froide)

Cet avenant génère une plus-value d'un montant de 10 478 €HT, soit une augmentation du marché initial suite aux avenants successifs cités ci-dessus de 22,42 %.

Le nouveau montant du marché est de 63 208 €HT au lieu de 51 630 €HT.

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 2 passé avec l'entreprise CUNY, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avenant.

22/ Construction d'un espace animation : marché public de travaux du lot n° 1 clos couvert / approbation de l'avenant n° 5

En cours d'exécution du marché, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires :

- 1^{er} avenant d'un montant de 10 600 €HT
- 2nd avenant de - 10 310, 21 €HT
- 3^{ème} avenant de 39 230,45 €HT
- Puis un 4^{ème} avenant d'un montant de + 6 000 €HT

Afin de prendre en compte les événements survenus en cours de chantier, l'adoption d'un 5^{ème} avenant s'avère nécessaire :

- Suppression de la réalisation de grave bitume sur voirie nord et rampe livraison : - 12 600 €HT
- Suppression de bordure en bas de la rampe d'accès : - 1 440 €HT
- Réalisation de béton bitumineux rampe sud et parvis : + 11 921 €HT
- Réalisation de bordures T2 : - 3 372 €HT

Cet avenant génère une moins-value de - 5 491,00 €HT, soit une augmentation du marché initial suite aux avenants successifs cité ci-dessus de 0,9 %.

Le nouveau montant du marché est de 4 311 029,24 €HT au lieu de 4 271 000 €HT.

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 5 passé avec l'entreprise GFC Construction.

23/ Offre de concours pour le projet d'aménagement d'un carrefour giratoire Quechua

La société DECATHLON a souhaité créer un centre de recherche et de développement sous l'enseigne QUECHUA (ci-après dénommé « le site QUECHUA ») sur la Commune de PASSY (Haute-Savoie).

Les terrains d'assiette de ce projet ont été achetés par la société LE BLANC COULON appartenant au Groupe DECATHLON.

Le site QUECHUA est situé à proximité de la RD.339 (« Bretelle de l'Arve ») et de la RD.39 (« Avenue de Saint-Martin »).

L'accès sera desservi au carrefour de la RD.339 avec l'Avenue Joseph Thoret.

DECATHLON estime que l'aménagement d'un carrefour giratoire serait d'utilité publique et offre une participation financière plafonnée à 700 000 €HT.

La Commune de PASSY, sur le fondement de l'article L. 2331-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a décidé d'accepter cette offre de concours pour la réalisation de cette opération estimée à 1 175 000 €HT.

Dans le cadre de l'offre de concours, la Commune assurera la maîtrise d'ouvrage et sera par conséquent responsable de la notification des marchés de travaux aux entreprises.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la convention.

24/ Modification des statuts - siège du SIVOM Pays du Mont-Blanc

Approbation de la modification de l'article 4 des statuts du SIVOM Pays du Mont-Blanc, afin que le siège social soit transféré – 648 chemin des Prés Catons, PAE du Mont-Blanc 74190 PASSY.

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

34/09 Tarifs de l'accueil en Centre de Loisirs municipal d'été

Les tarifs retenus tiennent compte des financements prestations de service versés par la CAF ou la MSA.

Le tarif journalier comprend la fourniture du petit-déjeuner (le cas échéant), du repas de midi, du goûter, l'animation et les activités.

Date d'effet : 3 juillet 2009

37/09 Tarifs communaux- parkings de la Plage et des Granges/Base de Loisirs des Iles de Passy

Tarifs valables du 27 juin au 29 août 2009, de 10 heures à 18 heures.

Désignation	Classe tarifaire		Tarifs 2009 en Euros TTC
Parking « de la Plage »	Véhicule motorisé	Tarif A	2,00 €
Parking « des Granges »	Véhicule motorisé	Tarif E	2,00 €
	Motocyclette	Tarif D	1,00 €
	Véhicule transport en commun	Tarif B	10,00 €
Carte d'abonnement pour la saison			25,00 €

38/09 Contrat de maîtrise d'œuvre aménagement parkings de l'école du faubourg

Un appel public à la concurrence du 06/05/2009 est paru dans le Dauphiné Libéré, lancé dans le cadre d'une procédure adaptée.

Dans le cadre de l'aménagement de parkings de l'école du faubourg, la SARL OPTIMA chemin des Prés Caton 74190 Passy est retenue pour exécuter les missions suivantes : AVP, PRO, ACT, DET, AOR.

Le montant du contrat de maîtrise d'œuvre s'élève à 10 350,00 € H.T. (soit un taux de 3,45 % sur un montant prévisionnel des travaux de 300 000 € H.T.)

39/09 Convention de location des pâturages de Moëde

Mise à disposition de pâturages (parcours et terres de pâture situés entre les montagnes d'Ayères et le Col de Salenton) à Monsieur Roger Soudan, Président du Groupe Pastoral de Villy-Moëde.

Redevance annuelle correspondant à un tarif fixé par décision municipale chaque année.

Durée de la convention : 6 saisons - du 1^{er} mai au 15 novembre - avec effet au 1^{er} mai 2009

40/09 Signature d'un contrat de ligne de trésorerie

La société DEXIA CLF banque a été retenue pour exécuter le contrat n° RA 044960

Ouverture d'un crédit de 3 000 000,00 €

Caractéristiques du contrat :

- montant de la commission due 2.100,00 €
- index monétaires de la couverture de crédit : EONIA - EURIBOR 1 mois
- intérêts dus majorés d'une marge de 1,40 % et 0,90 %
- intérêts calculés mensuellement et payables mensuellement

41/09 Convention de location de terrains (ass « Pêche et Pisciculture de Passy »)

Mise à disposition de terrains situés au lieu dit « le Communal de Marlioz » à l'association « Pêche et Pisciculture de Passy » représentée par son président Monsieur Olivier Frégolent.

Montant de la location : loyer annuel de 35 €, révisable annuellement.
Durée de la convention : 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2013.

- 42/09 Chemin de Plaine-Péziere / travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement - lot 1 génie civil**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 7 mai 2009 dans le Dauphiné Libéré, dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « placesdesmarchespublics.fr » pour le marché de travaux « chemin de Plaine Peziere - mise en conformité des réseaux d'assainissement lot 1 génie civil »
La société GRAMARI 74190 Passy a été retenue pour un montant de 100 550,60 € H.T.
- 43/09 Chemin de Plaine-Péziere / travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement - lot 2 revêtement**
Un appel public à la concurrence est paru le 7 mai 2009 dans le Dauphiné Libéré, dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « placesdesmarchespublics.fr » pour le marché de travaux « chemin de Plaine Peziere - mise en conformité des réseaux d'assainissement lot 2 revêtement »
La société COLAS Rhône Alpes 74130 Bonneville a été retenue pour un montant de 40 940 € H.T.
- 44/09 Aménagement de la voie de secours des centres sportifs et culturels - lot 1 terrassement réseaux voirie**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 7 mai 2009 dans le Dauphiné Libéré dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « placesdesmarchespublics.fr » pour le marché de travaux « Aménagement de la voie de secours des centres sportifs et culturels - lot 1 Terrassement Réseaux Voirie ».
La société GUELPA SAS 74190 Le Fayet a été retenue pour un montant total de 62 610,20 € H.T. , soit tranche ferme : 44 808,90 € H.T. et tranche conditionnelle : 17 801,30 € H.T.
- 45/09 Aménagement de la voie de secours des centres sportifs et culturels - lot revêtement**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 7 mai 2009 dans le journal « Dauphiné Libéré » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mise en ligne sur « placesdesmarchespublics.fr » pour le marché de travaux « Aménagement de la voie de secours des centres sportifs et culturels - lot 2 revêtement ».
La société COLAS Rhône Alpes 74130 Bonneville a été retenue pour un montant de 80 865,00 € H.T., soit tranche ferme : 58 865,00 € H.T. et tranche conditionnelle : 22 000,00 € H.T.
- 46/09 Mobilisation d'un emprunt**
Emprunt auprès du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc d'un montant de 700.000 €, avec comme date de versement au plus tard le 30 juin 2009, afin de financer les investissements 2009 du Budget Annexe de l'assainissement de la Ville de Passy.
- 47/09 Tarifs communaux - camping de l'aire naturelle de Plaine-Joux et aire d'accueil de véhicules camping-car / annule et remplace la décision n° 12 du 5 mars 2009**
Annule et remplace la décision n° 12 du 5 mars 2009
Modification des dates d'ouverture : 1^{er} juillet au 15 septembre 2009 inclus
- 48/09 Ecole Maternelle du Plateau d'Assy - réfection de la couverture**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 6 mai 2009 dans le Dauphiné Libéré dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « placesdesmarchespublics.fr » pour le marché de travaux « école maternelle du Plateau d'Assy - réfection de la couverture ».
La SARL SOCQUET 74190 Passy a été retenue pour un montant total de 98 100,07 € H.T. , soit 84 100,07 € H.T. pour la tranche ferme et 14 000 € H.T. pour la tranche conditionnelle.